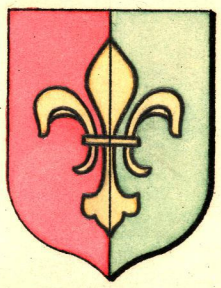


01. 01. 1
15/12/51

Mensuration cadastrale suisse

COMMUNE DE PRILLY PLAN D'ENSEMBLE 1931

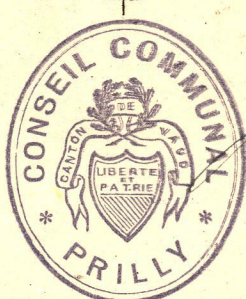


PLAN DES ZONES

Adopté, en séance du
Conseil communal, le 15 octobre 1951

Le Président,

Le Secrétaire,



Approuvé par le Conseil d'Etat
du canton de Vaud.

Lausanne, le 15 décembre 1951.

Le Président,

Le Chancelier,



LÉGENDE

- Zone urbaine de l'ordre contigu
- Zone urbaine de l'ordre non contigu
- Zone périphérique A
- Zone périphérique B
- Zone des villas
- Zone industrielle
- Zone de verdure
- Zone des hôpitaux

1:5000

1 cm ~ 50 m

Equidistance 10 m

Projection conforme cylindrique à axe oblique
Tous droits réservés — Mis à jour jusqu'en décembre 1931

R. P. N. = 373.6 m

Service Technique Communal
Prilly, le 14 octobre 1951